



Historique de la filière karité au Burkina Faso et des services offerts par les partenaires techniques et financiers aux acteurs

Zacharie Badini, Moïse Kaboré, Jennie van der Mheen- Sluijter et Sietze Vellema

Juillet 2011

VC4PD Research Paper, No. 11



VC4PD

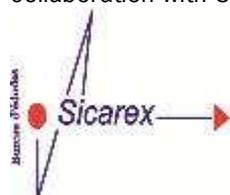


Photos: les auteurs

In Burkina Faso, the VC4PD programme collaborates with *le Réseau Karité des Femmes du Burkina* (REKAF).



This project was implemented in collaboration with SNV and Sicarex.



This series is a result of the research programme Value Chains for Pro-poor Development (VC4PD) implemented under the Partnership Programme between the Netherlands' Ministry of Foreign Affairs and Wageningen UR. The VC4PD-programme is implemented in coalition with Agri-ProFocus and Agriterra.

The Netherlands' Directorate-General for International Cooperation and Wageningen UR are implementing the Partnership Programme 'Globalisation and Sustainable Rural Development'. In the context of conflicting local, national and global interests and drivers of change processes, the programme aims, among other things, to generate options for the sustainable use of natural resources, pro-poor agro-supply chains and agro-biodiversity. Capacity strengthening and institutional development form cross-cutting issues in of the Partnership programme. The programme's activities contribute to improved rural livelihoods, poverty alleviation and economic development in countries in the south. Farmers and other small-scale entrepreneurs in the agricultural sector form the primary target group. The program has a strong -but not exclusive- focus on countries in Sub-Saharan Africa.

The views expressed in this report are the authors' only and do not reflect the views of the Netherlands' Ministry of Foreign Affairs Government.

c/o Wageningen International
Wageningen University and Research Centre
P.O. Box 88, 6700 AB Wageningen, The Netherlands
Phone: +31 317 486807
E-mail: africa.wi@wur.nl
Internet : <http://www.dgjs.wur.nl/UK/VC4PD/>



SIGLES ET ABREVIATIONS

ABPJF	Association Burkinabè pour la Promotion de la Jeune Fille
ACDI	Agence Canadienne de Coopération Internationale
AFD Buayaba	Association Féminine pour le Développement Buayaba
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AIEPO	Association des Importateurs et des Exportateurs des Oléagineux et Produits du cru
ADOP	Appui Direct aux Opérateurs Privés
APK	Association des Productrices de Karité
ASIECRU	Association des Importateurs et Exportateurs de Produits du cru
AVST	Association pour la Sauvegarde des Valeurs Traditionnelles / Dollebou
CAPBK	Collectif des Associations de Productrices de Beurre de Karité
CBK	Comptoir Burkinabè de Karité
CDN	Ce Dwanyè Nyè
CECI	Centre d'Etudes et de Coopération Internationale
CFC	Common Fund for Commodities
CNC	Le Cadre National de Concertation
CNRST	Centre National de Recherche Scientifique et Technique
CRPA	Centre Régionale de Promotion Agricole
DYFAB	Dynamisation des Filière Agricoles du Burkina
CEAS	Centre Ecologique Albert Schweitzer
COAFEM	Coordination des Associations de Femmes de la Filière Karité
COB	Conseil Burkinabè des Oléagineux
CSPPA	Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles
CRPA	Centre Régionale de Promotion Agricole
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FADEFSO	Fédération des Associations pour le Développement des Femmes du Sud-Ouest
FENUK	Fédération nationale des Unions Karité
FIAB	Fédération des Industries Agroalimentaires du Burkina
IBE	Institut Burkinabè pour l'Energie
IRBET	Institut de Recherche en Biologie et Ecologie Tropicale
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherche Agricole
IRSAT	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologiques
MPF	Ministère de la Promotion de la Femme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACK	Projet d'Appui à la Commercialisation du Karité
PADAB	Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso
PAF	Projet d'Appui aux Filières bio-alimentaires
PAS	Programme d'Ajustement Structurel

PASA	Programme d'Ajustement structurel du secteur Agricole
PAMER	Projet Micro Entreprises Rurales
PFK	Projet Filière Karité
PFFK	Projet Femme et Filière Karité
PMR	Programme Micro Réalisations
PNK	Projet National Karité
REKAF	Réseau Karité des Femmes du Burkina
RENAPROKA	Réseau National des Productrices de Karité
SIAO	Salon International de L'Artisanat de Ouagadougou
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
UFK	Union des Femmes Productrices de Beurre de Karité
UGK	Union des Groupements Kiswendsida
UGPPK	Union Générale des Productrices des Produits du Karité
UPROKA	Union des Productrices de Karité
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour la Femme

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	1
2	La méthodologie	3
3	Le Karité au Burkina Faso.....	4
3.1	L'arbre à Karité.....	4
3.2	L'intérêt du Karité pour le Burkina Faso	5
4	Historique des interventions dans la filière Karité	6
4.1	Le commerce du karité monopole d'état (1964 à 1991)	6
4.1.1	Le système de « contrôle des contrats » (1974 à 1975)	7
4.1.2	Le système de «monopole des exportations» (1976 – 1978).....	8
4.1.3	Le système de «monopole aménagé» (1978 à 1991).....	8
4.2	Le système libéralisé (1991 à nos jours)	9
4.2.1	Appui au développement technologique.....	10
4.2.1.1	Le développement de technologies du karité, composante de programmes et projets	10
4.2.1.2	Le Projet Karité	10
4.2.1.3	Le Programme Micro Réalisations.....	11
4.2.1.4	Le projet du Ministère de l'Action Sociale.....	11
4.2.2	Appui au développement des marchés et qualité des produits	12
4.2.2.1	Le Projet National Karité	12
4.2.2.2	Le Projet Filière Karité	13
4.2.2.3	Le Centre d'Ecologie Albert Schweitzer	14
4.2.2.4	Le Projet Femme et Filière Karité.....	14
4.2.2.5	Le Projet d'Appui à la Commercialisation du Karité	14
4.2.2.6	Le Projet d'Appui aux Filières bio alimentaires	15
4.2.2.7	Le projet d'Appui Technique à la Filière Karité	15
4.2.2.8	Le Projet Dynamisation des Filières Agro-alimentaires du Burkina Faso	16
4.2.2.9	Autres projets.....	16
5	Organisation des femmes de la filière	18
5.1	Les organisations de base	18
5.2	Les regroupements de groupements	19
5.3	Les regroupements de troisième niveau avec intérêt économique	20
6	La direction stratégique de la filière.....	22
6.1	Le Cadre National de Concertation	22
6.2	La Table Filière Karité.....	22
6.3	Structuration des femmes.....	23
7	Historique de la filière karité : quelques leçons	25
ANNEXE 1 : Résumé des principaux projets		27
ANNEXE 2 : Liste représentants à la TFK.....		30

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La bande du karité en Afrique subsaharienne.....	4
Figure 2 : Production d'amandes commercialisée et exportée du temps de la Caisse (en tonnes).....	9
Figure 3 : Chronologie du rôle de la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles dans la filière karité.....	9

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 Eléments clés de l'appui au développement technologique.....	12
Encadré 2: Eléments clés de l'appui au développement des marchés et qualité des produits	17
Encadré 3: Eléments clés de l'appui au développement des groupements avec intérêts économiques.....	21

1 Introduction

La filière karité a une importance socio-économique non négligeable au Burkina : elle contribue aux recettes d'exportation (troisième produit d'exportation), procure des revenus aux femmes, participe au renforcement des liens sociaux entre les femmes au sein de leurs organisations.

Les femmes sont les principaux acteurs de la filière et à ce titre plusieurs interventions de projets et de programmes ont été conduites, depuis le début des années 1991, en ciblant les femmes comme principales bénéficiaires de leurs actions depuis le début des années 1990. Le but de ces projets et programmes était de contribuer à lutter contre la pauvreté en améliorant les revenus des femmes.

L'environnement de la filière karité a fortement évolué, tant au plan organisationnel et institutionnel qu'au plan des produits et de leurs marchés.

Malgré le fait que de nombreuses études aient été réalisées sur les activités de la filière (notamment la prise en compte des intérêts des femmes), force est de constater qu'il y a eu peu de partage et de capitalisation ou encore une exploitation judicieuse des résultats et expériences des différents projets, de sorte qu'aujourd'hui, il se pose encore des questions sur les meilleures voies et moyens de promouvoir la filière tout en étant soucieux de l'intérêt des femmes.

Le projet de WUR¹ vise une meilleure compréhension de la filière et singulièrement du rôle des femmes et pour cela il se fixe les objectifs suivants :

- Comprendre et partager les expériences des différents modèles de coordination horizontale (pour atteindre des économies d'échelle, une harmonisation de la transformation, une traçabilité, etc.) expérimentées dans la sous-région, et analyser les différentes options pour le Réseau Karité des Femmes du Burkina (REKAF) afin de mieux organiser l'offre des produits de karité aux clients
- Mieux connaître tous les risques et récompenses des différentes activités/rôles joués, services offerts et positions occupées dans la filière karité vis-à-vis des ressources disponibles aux femmes
- Rechercher des aspects stratégiques qui influencent la compétitivité et la viabilité de la filière karité.

Pour atteindre ces objectifs, le projet entreprend des études dans trois axes : la coordination horizontale de la filière, la compréhension de la chaîne de valeur et la direction stratégique de la filière.

¹ Wageningen University and Research Centre, les Pays-Bas



Ces axes de recherche vont être traités autour de cinq thèmes dont le présent rapport porte sur le deuxième qui s'intéresse « **à l'historique de la filière et services offerts par les Partenaires Techniques et Financiers pour les acteurs de la filière karité** » .

Pour ce thème, il s'agit d'essayer répertorier les différents projets mis en œuvre dans la filière karité au Burkina depuis 1990, de décrire la nature et le contenu des offres d'appuis de ces projets, et d'en faire une analyse qui tienne compte de l'environnement et du contexte de développement de l'époque dans la mise en œuvre du projet. Ce rapport en tire les principales conclusions et les enseignements.

Dans le chapitre 2 nous présentons la démarche de cette recherche-action. Dans le troisième chapitre nous donnons une description de l'intérêt du karité pour le Burkina Faso ainsi que pour les femmes au milieu rurale.

Dans le chapitre suivant, nous retraçons les interventions les plus importants dans la filière karité au Burkina Faso. Dans un premier temps, (entre 1964 et 1991) les interventions dans la filière relevaient du monopole de l'Etat. A partir de 1991, le Burkina s'est engagé dans la mise en œuvre des programmes d'Ajustement Structurel. L'Etat Burkinabè se désengage désormais des fonctions de production, de transformation et de commercialisation, au profit du privé et des organisations professionnelles. Dorénavant, ce sont les acteurs directs et indirects de la filière (les productrices, les commerçants, les exportateurs, les projets, les programmes et les ONG) qui, avec l'appui et les orientations de l'Etat, gèrent les activités de la filière.

Dans le chapitre 5, nous faisons une description des différents organisations des femmes actives dans la filière karité au Burkina Faso. Ensuite nous examinons les facteurs qui ont favorisé l'émergence des différents organisations féminines (groupements villageois, associations, unions, etc.). Malgré l'existence des structures de productrices, il n'y a pas une représentation au niveau national, des femmes.

Dans le chapitre 6 nous nous sommes focalisés sur l'organisation de la filière. De tout temps la direction stratégique de la filière a été une préoccupation après le désengagement de l'Etat. C'est ainsi que depuis la fin des années 80 les partenaires techniques et financiers ont travaillé à la mise en place d'une direction de la filière.

Enfin, nous tirons quelques leçons dans le dernier chapitre. Malgré les multiples projets et programmes nous constatons que depuis 1990, l'histoire de la filière est jalonnée de cadavres d'organisations dont on ne sait plus si elles existent ou non. Par ailleurs, la filière karité est encore une filière sans une véritable direction stratégique, reconnue et acceptée par tous les acteurs.

2 La méthodologie

La conduite de l'étude a été faite en plusieurs étapes :

- Travail de cadrage quant à l'étendu de l'étude et la problématique
- Identification des sources documentaires, recherche et constitution d'une base documentaire
- Exploitation documentaire (identification des projets en fin de vie et en cours, analyse des activités)
- Restitutions des conclusions à l'actrices organisées au sein du REKAF (Réseau Karité des Femmes du Burkina) pour leur permettre, dans le cadre d'un échange, d'orienter leurs activités.

Nous avons rencontré quelques difficultés pendant la mise en œuvre de ce projet. Par exemple, les efforts de recherche ne nous ont pas permis de disposer de toutes les archives documentaires voulues (rapports d'activités des projets, rapports d'évaluation etc.), pour mieux appréhender l'atteinte des résultats par les différents projets, les volumes et la nature des appuis et parfois même les dates de démarrage et de clôture des projets.

La raison principale est que les projets s'exécutant une période donnée, l'après projet n'est pas vraiment accompagné d'une remise des documents à des institutions précises et dans certains cas ces documents sont mal conservé et on ne sait plus où les trouver.

Ainsi ce rapport se limite aux informations que nous avons pu retrouver et reconstituer. Par conséquent il ne peut pas être exhaustif.

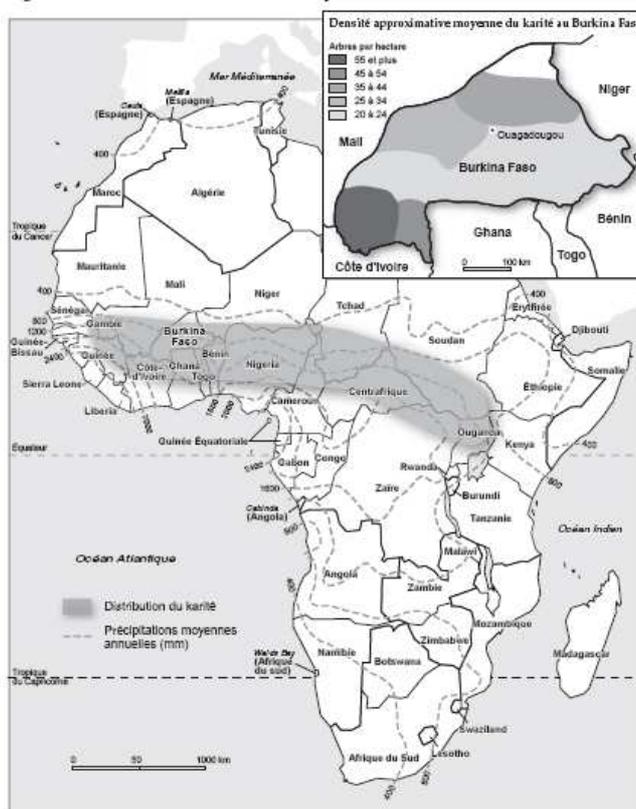
3 Le Karité au Burkina Faso

3.1 L'arbre à Karité

Des différentes sources documentaires, il ressort que c'est en juillet 1796 que l'écossais MUNGO PARK a décrit l'arbre à Karité pour la première fois. De la famille des sapotaceae, il a connu plusieurs appellations : *Vitellaria Paradoxa* (Botaniste GAERTNER, 1805), *Bassia Parkii* (G. DON, 1797), *Butyrospermum* (KOTSCHI, 1867) *Butyrospermum parkii* (Chevalier, 1907).

Le karité aussi appelé « arbre de vie » ou encore « arbre à beurre », est une plante qui pousse naturellement et exclusivement dans la zone soudano-sahélienne (Diankoumba et al., 2009). Selon des auteurs cités par SICAREX (1999), la zone de production s'étend « de l'Ouest du Mali au Sud du Tchad. Au Sud, elle s'étend en Côte d'Ivoire, au Ghana, dans le Nord du Bénin et au Nigeria sans jamais atteindre la mer. Dans la zone du Moyen Niger, la zone du karité ne dépasserait pas Mopti. Elle suivrait donc une ligne allant de Mopti à Niamey laissant en dehors d'elle la Boucle du Niger tout en traversant le Nord du Cameroun jusqu'au Lac Tchad et en Ouganda où elle se termine au Nord du Lac Victoria » (Terpend, 1982). Ancré dans les cultures des peuples des différentes zones, le karité constitue une véritable source de vie pour ces dernières à plusieurs égards. Tout ou presque de l'arbre de l'arbre à karité (les fruits, les feuilles, les écorces, les racines, le bois mort...) est utilisé dans les domaines culinaire, alimentaire, sanitaire pharmaceutique, décoratifs, et économique).

Figure 1 : La bande du karité en Afrique subsaharienne



Source Terpend (1982)

L'arbre peut atteindre une quinzaine de mètres de haut et vivre plus de deux siècles avec une période de forte production située entre 50 et 100 ans alors qu'il atteint l'âge adulte à partir de 30 ans. Dans sa période de production maximale, un arbre peut aller jusqu'à 20 kg de fruits par an avec toutefois des variations très importantes d'une année à une autre. La variabilité des rendements suivrait un cycle de trois ans: une faible production suivie par une moyenne production, puis une forte production pour clore le cycle qui reprend encore par une faible production et, ainsi de suite.

Sous forme de grappe, les fruits du karité apparaissent cinq mois après la floraison. Une fois mûrs, les fruits tombent au sol. Ils sont constitués d'une pulpe (55%) renfermant souvent une, deux, voir (rarement) trois noix à la coque mince et cassante. A l'intérieur de chaque noix, on peut trouver une à deux amandes dures d'une teinte blanchâtre pouvant contenir jusqu'à 50% de matières grasses : le beurre de karité. Ce dernier est extrait selon des procédés qui diffèrent selon les cultures et les techniques utilisées.

3.2 L'intérêt du Karité pour le Burkina Faso

Le karité a un rôle socio-économique important :

- les activités du karité procurent des revenus aux femmes : l'activité de ramassage, de traitement et d'extraction du beurre (vente de fruits, du beurre, des amandes, ...) et la fabrication de produits cosmétiques, de produits d'entretien à partir du beurre.
- Le karité est le troisième produit d'exportation du Burkina après le coton et les produits de l'élevage. Le karité est de ce point de vue une des spéculations importantes du pays.
- Le travail du karité est un événement social et culturel qui regroupe les femmes qui traditionnellement viennent aider la propriétaire des noix à extraire son beurre. Occasion de retrouvailles, de chants et de danses et d'échanges. C'est le cas encore aujourd'hui dans les groupements.
- Une grande proportion du beurre est utilisée pour l'autoconsommation – donc le beurre est important pour l'alimentation, pour la sécurité alimentaire, car plein de vitamines, etc.

Malgré cette importance, la filière karité n'a pas bénéficié d'une attention particulière, et ce, jusqu'à une période récente quand on compare sa situation à celle du coton, et même à des spéculations comme l'arachide ou le sésame. Toutefois, dans les différentes politiques elle va figurer comme ce fut le cas en 1995, à la faveur de l'activation de la filière oléagineuse, avec le sésame et l'arachide dans le cadre de la négociation du 2^{ème} Programme d'Ajustement Structurel du secteur Agricole, PASA II.

Avec la forte présence des femmes dans cette filière et la prise en compte des populations vulnérables (les enfants et les femmes en milieu rural), la filière va bénéficier d'un nouveau regard. Le développement de la filière va s'inscrire alors dans l'option de la politique de promotion des micros réalisations et des Activités Génératrices de Revenus vers la fin des années 80, la politique « genre et développement » qui retient l'attention des bailleurs dans les années 90 et de nos jours dans les politiques de lutte contre la pauvreté avec le rapport de Sen (1998) sur le développement humain durable.

C'est dans ce contexte qu'à la fin des années 1980, beaucoup de projets, d'ONG et de programmes ont fortement œuvrés et œuvrent encore par des appuis, multiformes pour faire de la filière karité une filière économiquement rentable et profitable pour cette frange vulnérable de la société que sont les femmes en milieu rural surtout.

4 Historique des interventions dans la filière Karité

Dans ce chapitre nous examinons les interventions les plus importants dans la filière karité au Burkina Faso. Dans un premier temps, (entre 1964 et 1991) les interventions dans la filière relevaient du monopole de l'Etat (l'Etat gère, contrôle et régule les activités de la filière). A partir de 1991, avec la libéralisation des économies, l'Etat se désengage des activités de production et commercialisation. Les acteurs du privé et leurs structures d'appuis (projets et programmes) doivent prendre en charge la gestion de la filière.

4.1 Le commerce du karité monopole d'état (1964 à 1991)

La plus ancienne allusion à l'exploitation économique du karité remonte au XVI^{ème} siècle, et est de la plume de l'auteur arabe IBN BATTUTA. C'est Mungo Park (1771-1806) qui fut le premier à donner les caractéristiques botaniques de l'arbre et à énumérer les principales applications du beurre de karité. Depuis, l'occident s'est intéressé au karité. Le Burkina Faso par exemple approvisionne l'Europe en noix de karité depuis 1886 (UNIFEM, 1997). Pour ce pays producteur, l'exploitation du karité constitue donc une source de devises.

Par la suite s'est développé au cours des années, avec l'impulsion de l'Etat et des partenaires au développement une économie de la filière, où les femmes et leurs organisations jouent un rôle essentiel à côté de plusieurs autres acteurs.

L'histoire des interventions et appuis dans la filière karité au Burkina revient tout simplement à l'histoire du commerce du karité en raison de sa valeur marchande et l'intérêt des industriels européens notamment pour ce produit. En tant que bien (matière première) le karité peut apporter des devises au pays et procurer des revenus à plusieurs acteurs (collectrices, commerçants, transformateurs).

Avant 1975, le commerce du karité (principalement les amandes) était un monopole que gère la Caisse de Stabilisation qui avait à cette époque un rôle de premier plan, elle était chargée de :

- Evaluer le potentiel de la récolte ;
- Collecter les informations lui permettant d'évaluer les prix d'achat des amandes en fonction des cours internationaux ;
- Agréer les exportateurs. Pour collecter et exporter des amandes, le commerçant doit être agréé par la caisse ;
- Contrôler les contrats passés par les exportateurs ;
- Garantir un prix aux producteurs (les femmes qui collectent les amandes) et aux commerçants ;
- Etc.

Durant cette période la caisse contrôlait totalement la filière des amandes.

Cette gestion de la filière qui portait exclusivement sur les amandes de karité a connu trois systèmes.



4.1.1 Le système de « contrôle des contrats » (1974 à 1975)

La caisse dans ce système n'avait pas à proprement parler le monopole pour acheter et exporter le karité. Elle était plutôt chargée d'agréeer les commerçants qui collectaient et exportaient le karité. Pour être commerçant ou exportateur de karité il fallait déposer un dossier d'agrément à la caisse et cette dernière vous autorisait à exercer l'activité. La caisse contrôlait aussi les contrats passés par les commerçants agréés. Ce qui lui permettait d'avoir une vue d'ensemble du marché, d'évaluer les reversements et soutiens, étant entendu que le prix du karité était fixé par cette institution.

Pour la mise en œuvre de ce système, il était mis en place une organisation tripartite dont la mission était de préparer et de suivre le déroulement de la campagne. Elle était composée d'un représentant de l'administration centrale (le gouvernement), des représentants de la Caisse de Stabilisation et des représentants des acheteurs et des exportateurs. Cette organisation tripartite était chargée :

- de proposer un prix d'achat aux collectrices des amandes. A ce prix il fallait ajouter les frais supportés par le commerçant jusqu'à la mise en FOB² du produit. Le montant des frais (en sus du prix d'achat), est un forfait fixé par la caisse après de discussions avec les commerçants-exportateurs.
- de déterminer ce qu'on appelait à l'époque un prix de «soutien» ou un prix «d'intervention» qui est en fait le prix garanti par la caisse aux acheteurs agréés. Ce prix était fixé par arrêté du ministère du commerce.
- de déterminer à partir ce prix garanti :
 - * un prix plancher qui sert de base au soutien à l'exportateur agréés si ce dernier exportait à un prix plus bas que le prix plancher. Quand le prix du karité est inférieur au prix plancher, la caisse rachète le contrat de l'exportateur au prix garanti.
 - * et un prix plafond pour fixer l'importance des reversements si l'opération se réalise à un prix supérieur au prix plafond. Ce reversement 'appelait le «boni de conjoncture». Quand le cours du karité (ou le prix de vente réelle) était supérieur donc au prix plafond, l'exportateur reverse à la caisse la différence entre le prix plafond et le prix garanti.

Ce système avait l'avantage, dans le principe, de garantir un prix stable aux producteurs durant la campagne car le commerçant devait acheter à un prix producteur connu et fixé d'avance. Mais à l'application, on s'est vite rendu compte :

- que la notion de prix garanti au producteur profitait principalement aux commerçants. En effet, en milieu rural les instruments de mesure ne sont pas standard et le producteur ne vend pas au kilogramme mais avec d'autres instruments de mesure : «l'assiettée» de 2 à 2.5 kg, «la tine» de six plats, etc.
- que certains commerçants agréés pour des tonnages donnés n'avait pas la capacité d'honorer leurs engagements mais en plus produisaient des contrats de complaisance dans le but de pouvoir profiter des soutiens de la caisse.
- que les commerçants ne courraient pas grand risque en cas de baisse des cours et profitaient largement du système quand la conjoncture était bonne.

² F.O.B : Free on Board

4.1.2 Le système de «monopole des exportations» (1976 – 1978)

Avec ce premier système, le Burkina Faso d'alors a pu exporter d'importantes quantités d'amandes (cf. figure 2 de la production commercialisée et exportée). Cependant, avec les insuffisances ci-dessus constaté, et surtout le développement de contrats de complaisance qui visent pour le commerçant à chercher à profiter du soutien du système et l'accroissement d'exportations frauduleuses avec la complicité d'opérateurs dans les pays limitrophes, le gouvernement a mis en place un système qui permettait d'accroître le rôle de la caisse et de mieux contrôler les activités de commercialisation. Ce nouveau système est caractérisé par :

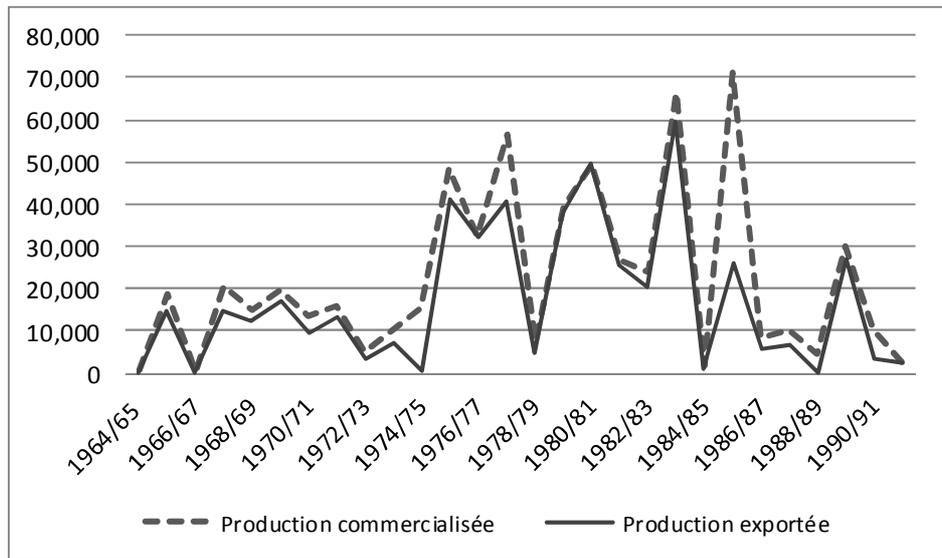
- Le monopole de la caisse et la reconduite de la commission tripartite qui fixe les prix d'achat aux producteurs et le prix de cession à la caisse ;
- Le préfinancement par la caisse de la collecte auprès des groupements villageois ;
- La limitation (par la mise en place d'agrément) du nombre et du rôle des commerçants acheteurs. Ils achètent les amandes aux commerçants-collecteurs et livrent le produit dans des centres de regroupement (Ouaga, Bobo, Koudougou et Banfora) ;
- La rétrocession par les commerçants de leurs achats à la caisse à un prix de cession arrêté par le ministère du commerce ;
- Le monopole de la caisse sur l'exportation des amandes (la caisse seule est habilitée à exporter les amandes).

4.1.3 Le système de «monopole aménagé» (1978 à 1991)

Le second système ci-dessus décrit a consacré le monopole de la caisse sur les exportations de karité. En clair, c'est la caisse seule qui pouvait exporter les amandes. Ce système n'a pas rencontré l'adhésion des commerçants. A partir de 1978, l'Etat a été obligé d'aménager un autre système qui va fonctionner jusqu'en 1991 :

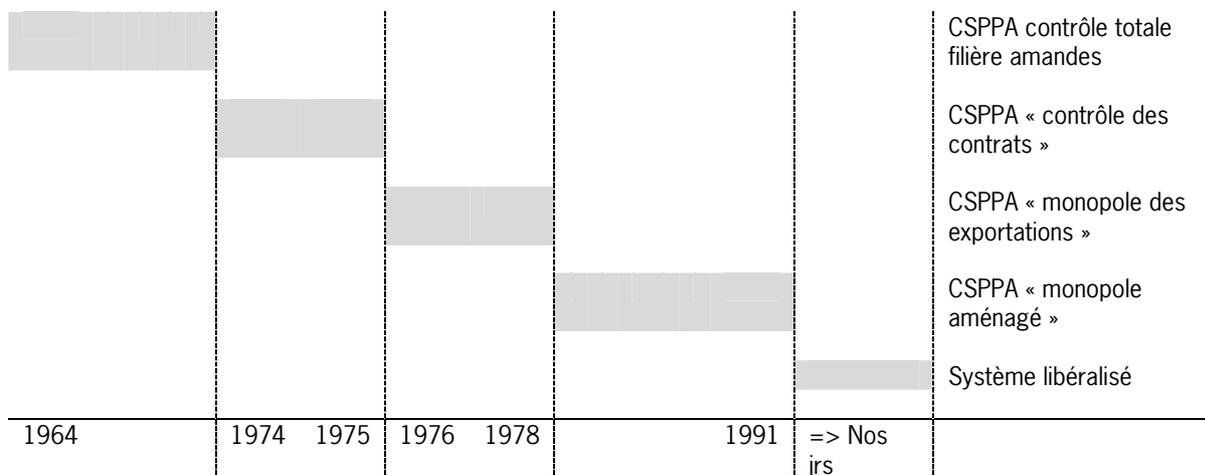
- Fixation d'un prix d'achat aux collectrices des amandes et d'un prix de cession à la caisse ;
- Achat par les commerçants agréés auprès des groupements de collecte préfinancés par la caisse ;
- Déploiement des agents de la caisse dans les zones frontalières pour suivre la collecte auprès des groupements et éviter les exportations frauduleuses ;
- Autorisation des commerçants à exporter à condition d'être agréé et de s'engager à livrer une partie des achats à la caisse.

Figure 2 : Production d'amandes commercialisée et exportée du temps de la Caisse (en tonnes)



Source : CSPPA

Figure 3 : Chronologie du rôle de la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles dans la filière karité



Source : nos recherches

4.2 Le système libéralisé (1991 à nos jours)

A partir de 1991, le Burkina s'est engagé dans la mise en œuvre des programmes d'Ajustement Structurel. L'Etat Burkinabè se désengage désormais des fonctions de production, de transformation et de commercialisation, au profit du privé et des organisations professionnelles. Le commerce du karité se libéralise alors. Dorénavant, ce sont les acteurs directs et indirects de la filière (les productrices, les commerçants, les exportateurs, les projets, les programmes et les ONG) qui, avec l'appui et les orientations de l'Etat, devront gérer les activités de la filière.

Malgré le désengagement de l'Etat, la promotion des activités de la filière karité est restée une préoccupation dans les choix de politique de développement. En effet, la promotion du karité est une option de politique agricole en ce sens qu'elle s'inscrit dans une politique de réactivation de la filière oléagineuse (le sésame, le karité, l'arachide et la noix de cajou). Faut-il aussi ajouter que le développement des activités du karité est une composante du cinquième des six engagements nationaux³ du chef de l'Etat dans sa composante «promotion des activités rémunératrices des femmes», composante mise en œuvre par le Projet National Karité (PNK).

Depuis la fin des années 80, les projets et programmes se sont engagés dans des politiques de soutien multiformes et multidirectionnelles en faveur de la filière.

4.2.1 Appui au développement technologique

La fin des années 1980 a été marquée par une volonté des partenaires à appuyer le développement de la filière karité par la vulgarisation de technologies d'extraction du beurre. Le beurre obtenu aura plus de valeur ajoutée et serait ainsi vendu à un meilleur prix par les femmes. C'était l'époque des micros réalisations et autres activités génératrices de revenus. La filière a ainsi bénéficié de l'appui de IBE (Institut Burkinabè pour l'Energie), du CECI (une ONG Canadienne), de la coopération Autrichienne et de la recherche (IRBET : Institut de Recherche en Biologie et Ecologie Tropicale)⁴.

4.2.1.1 Le développement de technologies du karité, composante de programmes et projets

La fin des années 80 sera celle du développement technologique. Les trois premiers projets que nous avons identifiés ne sont pas des projets à part entière, mais des composantes de programmes ou de projets de plus grandes envergures :

- En 1987, l'introduction au Burkina de la presse à vis par L'IBE va marquer un point de départ significatif. Les artisans seront formés à la construction de cette machine introduite au Burkina du Mali par l'intermédiaire de la GTZ (Programme Spécial Energie). Une vingtaine de presses installées (subventionnées) auprès des groupements et associations de femmes.
- Le projet d'aménagement hydro-agricole du Passore⁵, mis en œuvre en collaboration avec le CECI visait à alléger le travail des femmes et leur procurer des revenus. Dans cette logique, il va subventionner les presses à cric pour les groupements villageois dans la province du Passore. Les presses étaient subventionnées à 60%. Le groupement s'engageant à rembourser 40% sur 3 ans.
- En 1990, l'Atelier Autrichien de Développement (EWA) dans le souci de promouvoir les artisans locaux (forgerons surtout) en les aidants à produire et installer des équipements et développer de nouvelles technologies, met au point la presse hydraulique dans la région de Gourcy.

4.2.1.2 Le Projet Karité

En mai 1986, un projet dénommé « Projet Karité », identifié et conçu par les Pays Bas et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Burkina Faso démarre ses activités à Koudougou au CRPA (Centre Régionale de Promotion Agricole) du Centre avec l'appui technique de la SNV pour la partie Néerlandaise. Ce projet qui était prévu pour durer cinq ans avait pour objectifs de :

³ Aujourd'hui les « six engagement » sont devenus « les engagements nationaux »

⁴ IRBET est devenu aujourd'hui un département de l'INERA lui-même un Institut du CNRST) : la DPF (Département des productions Forestières) au CNRST

⁵ Province du Burkina Faso

- Augmenter les revenus des femmes rurales ;
- Stimuler l'auto promotion des femmes rurales ;
- Mieux utiliser les ressources nationales ;
- Alléger les tâches des femmes rurales.

L'activité de ce projet portait sur le développement technologique. Il s'agissait de développer une technologie adaptée aux conditions de la femme rurale, d'organiser les femmes en groupements autour de cette technologie. Ainsi le projet a contribué à développer les presses à vis, les concasseurs et torrificateurs. En 1989 deux presses à vis étaient installées (subventionnées) et huit entre 1990/1991.

4.2.1.3 Le Programme Micro Réalisations

Exécuté de 1982 à 1997 sur financement ACDI, avec une composante karité (1990 à 1997), a surtout permis aux groupements de productrices de bénéficier des premières infrastructures et équipements de base pour la collecte, le traitement et la conservation des amandes et la fabrication de beurre.

Le Programme Micro réalisations (PMR) a financé la construction et l'équipement de huit unités de production. Deux unités au profit de l'UGK (Ouagadougou et Koudougou⁶), et six unités au profit de la CAP/BK (Ouagadougou, Tanghin-Dassouri, Koudougou, Manga, Garango, Banfora). En plus le PMR a doté ces organisations d'outils de gestion et de fonctionnement (bureaux, fournitures, formation en gestion, cyclomoteurs...).

4.2.1.4 Le projet du Ministère de l'Action Sociale

C'est un projet de la coopération marocaine (vers le milieu des années 90), dont la mise en œuvre a été confiée au Ministère de l'Action Sociale. Il porte sur l'introduction de 56 presses manuelles dans six provinces (Bougouriba, Kéné Dougou, Poni, Gourma Tapoa).

⁶ Ville à 100 km de Ouagadougou au centre Ouest du pays

Encadré 1 Eléments clés de l'appui au développement technologique

- ⇒ *Les premiers intervenants dans les filières ont orienté leurs interventions vers la promotion du beurre de karité (produit transformé). Leur hypothèse était que la fabrication du beurre apporterait plus de valeur ajoutée à l'économie et plus de revenus aux femmes.*
- ⇒ *Il fallait trouver les technologies appropriées pour réduire la pénibilité du barattage dans l'extraction du beurre et augmenter le rendement.*
- ⇒ *La politique d'intervention était alors axée sur : la promotion de la femme rurale, les micros réalisations et les activités génératrices de revenus, la mécanisation (technologie adaptée).*
- ⇒ *Le mode d'intervention était : subvention partielle ou totale pour l'accès aux équipements de transformation, l'appui au développement technologique et le transfert de technologie. Etc.*
- ⇒ *Il reste que la dotation en matériel de production ne s'est presque pas accompagnée d'une augmentation significative des volumes de production ou des rendements. En fait on a certes réduit la pénibilité du travail mais on s'est peu préoccupé de rentabiliser la technologie développée. Ce qui fait que dans certains cas il apparaît légitime de se demander si la dotation en matériel était le besoin le plus urgent ? Il existe un exemple frappant à ce propos ou avec un barattage manuel (méthode traditionnelle), une organisation arrivait à produire 5 tonnes de beurre par mois et après s'être dotée d'une baratte électrique, le coordonnateur est surpris de voir que le niveau de production (après 3 mois de production) est resté le même : 5 tonnes par mois. L'usage du barattage manuel est aujourd'hui plus répandu que celui des machines mécaniques*
- ⇒ *La question de la mécanisation des processus de production pose aussi la question de son adéquation avec l'économie sociale dont il est question ici. Les processus de production devraient surtout être des processus à fort potentiel de mains d'œuvre. N'est-ce pas ce qui justifie la non utilisation, ou dans le meilleurs des cas la sous exploitation des moyens de production mis à disposition des organisations ? Ce qui peut être considéré comme inefficace dans une logique d'entreprise (capitaliste s'entend) prend une autre forme dans une économie sociale et solidaire. A partir du moment où cette mécanisation (de la plupart du processus de production) n'est pas ce qui garantit la qualité du beurre et les rendements, on peut mettre l'accent sur la recherche de marché, et se contenter de certains équipements de base dans la production.*

4.2.2 Appui au développement des marchés et qualité des produits

4.2.2.1 Le Projet National Karité

Après la dévaluation du F CFA en 1994, les pays de la zone franc se sont progressivement engagés dans des politiques de valorisation de leurs ressources. Le karité, ressource naturelle par excellence pouvait donc contribuer à améliorer les ressources des plus démunis et permettre quelque peu de juguler les effets des Programmes d'Ajustements Structurels (PAS) et de la dévaluation. Le Projet National Karité a été créé dans ce contexte en 1995. Le projet se veut « un dispositif d'appui, de financement pour la réalisation des activités génératrices de revenus pour les femmes ».

Il a pour mission la promotion des activités féminines génératrices de revenus dans la production et la commercialisation du karité et autres produits dérivés par l'appui en équipements, formation,

mise en marché et l'accès aux structures. Le PNK qui est toujours en activité a été financé par l'ACDI dès 1995, puis la coopération Chinoise Taiwan) depuis 1999.

Les résultats du PNK sont assez importants quoi qu'on dise. On peut citer entre autres :

- Un parc important de machines et de matériels « offerts » (en subvention partielle ou totale). La grande partie des organisations de femmes en a bénéficié ;
- L'alphabétisation et la formation des femmes aussi bien à la collecte, la conservation et la transformation des amandes que dans les gestions du matériel mis à disposition. Plus de 26.000 à 30.000 femmes en ont bénéficié ;
- La subvention à la participation à des foires commerciales au niveau national et international ;
- L'appui à l'accès au microcrédit, etc.

De 1995 à 2004, on remarque une amélioration générale de la qualité du beurre de karité sur le territoire national. Toutefois le projet qui a eu une importante durée de vie (il est permanent) n'a pas su capitaliser son expérience et celles des autres projets. En effet le suivi-évaluation a été le maillon faible du projet. Les mêmes matériels et les méthodes d'intervention (choix des groupes cibles, type de matériels) sont pratiquement restés les mêmes.

Par ailleurs, certaines organisations qui avaient atteint apparemment un niveau de développement organisationnel acceptable sont retombées dans une certaine routine et n'ont par conséquent jamais pu s'autonomiser. Cela signifierait que les organisations n'ont pas également su poursuivre leurs activités après l'arrêt des appuis.

4.2.2.2 Le Projet Filière Karité

Le Projet Filière Karité (PFK) a été mis en œuvre entre 1996 et 1998 par le CECI sur financement de l'ACDI à la suite d'une requête du gouvernement du Burkina portant sur un projet de commercialisation du beurre de karité au bénéfice des femmes rurales. Les objectifs du projet :

- Une amélioration significative de la qualité des noix commercialisées sur le marché ;
- Une connaissance plus poussée des différents aspects de la filière karité ;
- Une utilisation plus efficace des informations sur le marché et des opportunités d'affaires par les opérateurs économiques ;
- La conduite à terme des tests d'opérations commerciales du beurre de karité (à usage cosmétique) avec le Canada.

Le projet a notablement contribué à l'amélioration des capacités de production des groupements féminins, à la conception de modules sur les techniques de production, à la connaissance des potentialités de production.

Les acquis importants de ce projet, parmi tant d'autres, sont: La formation d'environ 15.000 femmes aux techniques de collecte, conservation, traitement des noix et transformation et conditionnement du beurre dans 19 provinces du Burkina (Comoé, Houet, Balés, Kéné Dougou, Kadiogo, Ouhimbé, Ganzourgou, Zoundwéogo, Nahouri, Ziro Tapoa Gourma), la création d'un répertoire des opérateurs nationaux et internationaux de la filière karité, la création de la FéNaO-Karité (Fédération National des Opérateurs de la filière karité)... (Budget total: 1.100.000 dollars Canadien, soit environs 400.000.000 FCFA)

4.2.2.3 Le Centre d'Ecologie Albert Schweitzer

Le Centre Écologique Albert Schweitzer (CEAS) est une ONG qui existe depuis 2001 et dont les appuis⁷ ne sont pas spécifiques à la filière karité. L'un des objectifs du CEAS est la mise à disposition de technologies adaptées aux modes de productions traditionnels. Le CEAS cherche surtout à moderniser les systèmes de production par la mécanisation des équipements dans le but de les rendre plus productifs. Cette approche a amenée l'ONG à s'intéresser à la filière karité. Ainsi le CEAS a travaillé dans le secteur de la transformation des amandes en beurre de karité et des produits dérivés. Les acquis du CEAS ont été la mise au point de la baratte pour la production du beurre et la mise au point de technologies appropriées pour la fabrication du savon (largement utilisé aujourd'hui dans les groupements de femmes).

Le CEAS apporte donc un appui technique, un accompagnement aux artisans burkinabè dans la production et la vulgarisation des technologies, la formation des femmes à l'utilisation de ces machines et la formation à la gestion des unités.

4.2.2.4 Le Projet Femme et Filière Karité

Le Projet Femme et Filière Karité (PFFK) a été mis en œuvre entre 1996 et 1998 et exécuté par le CECI sur financement ACDI / UNIFEM. Les activités du projet ont concerné : l'appui à la transformation, à la commercialisation, la vulgarisation des techniques harmonisées de production, la structuration des groupements de productrices, etc. Le PFFK est intervenu dans les provinces du Houet, de la Sissili et du Ziro. Les objectifs du projet :

- Aider les femmes productrices à se doter de structures adéquates afin d'accroître leur force et leur pouvoir de négociation ;
- Appuyer les femmes productrices à obtenir une meilleure rémunération de la vente de leurs produits en favorisant l'accès aux différents marchés ;
- Assurer la documentation sur l'expérience du projet en vue de sa diffusion.

Les résultats atteints sont les suivants :

- L'activité du projet a touché une quarantaine de groupements dans les régions ci-dessus citées ;
- Plus de 1.000 femmes formées aux techniques de collecte et de conditionnement des noix et de production du beurre ;
- Des voyages d'études et d'échanges (entre productrices au Burkina et au Ghana) ;
- L'organisation de la Foire Karité ;
- L'octroi de crédit aux productrices : une enveloppe globale de 35.000.000 F CFA ;
- La structuration des organisations de femmes notamment avec la création de la CAP/BK.

4.2.2.5 Le Projet d'Appui à la Commercialisation du Karité

Le Projet d'Appui à la Commercialisation du Karité (PACK) a été exécuté de 1998 à 2000 par le CECI sur financement ACDI / UNIFEM. Ses domaines d'intervention sont la transformation, la commercialisation par l'appui à la mise en marché du karité et des produits dérivés provenant exclusivement des groupements féminins organisés en réseaux. Sa zone d'intervention s'étend sur tout le pays.

Le PACK a contribué à améliorer la connaissance du marché et des approches de commerce international. Il a surtout permis un rapprochement d'avec les acheteurs internationaux et une facilité d'accès aux structures d'appui à la commercialisation.

⁷ Sur financement Suisse principalement

Objectifs :

- Développer les capacités de commercialisation des organisations de femmes de la filière Karité ;
- Accroître la part de marché des femmes sur les segments rémunérateurs ;
- Améliorer la position stratégique des femmes productrices de karité dans la filière.

Certains acquis importants de ce projet sont entre autres :

- Mise en place du comptoir Burkina Karité avec un fichier de 200 clients potentiels et pendant la durée du projet ;
- Prospection de marchés en France, en Italie et en Belgique ;
- Diffusion de bulletin d'information sur les marchés et les prix (42 Bulletins publiés) ;
- Appui aux femmes pour leur participation à des foires et expositions à Lyon et aux éditions du SIAO ;
- Dotation de groupements en équipements : enveloppe de 10.000.000 C CFA ;
- Formation de 120 femmes en gestion (marketing, épargne et crédit, gestion de fonds de roulement, négociation commerciale ...) ;
- Meilleure connaissance du marché et des approches du commerce international,
- Facilitation de l'accès aux structures d'appui à la commercialisation
- la réédition de la Foire Karité ;
- Appui à la mise en place de la COFEM (Coordination des Femmes de la Filière Karité) ;

4.2.2.6 Le Projet d'Appui aux Filières bio alimentaires

Le Projet d'Appui aux Filières bio alimentaires (PAF) 2000 à 2004, exécuté par Tecresult sur un prêt de l'ACDI au gouvernement burkinabé. D'une durée de 05 ans, il intervient exclusivement sur quatre filières : karité, bétail/viande, lait, banane. Son action a porté sur l'ensemble et dans les différents maillons de chacune de ces filières.

Les objectifs du PAF :

- Aider à la structuration et à la dynamisation des filières ;
- Mettre en place des systèmes d'information technologique et commerciale ;
- Aider à la professionnalisation des structures organisationnelles et productives ;
- Augmenter la capacité concurrentielle des opérateurs intérieurs et extérieurs.

Pour la filière karité, il est arrivé à la mise en place d'une structure de concertation des acteurs (la Table Filière Karité), sur la dépouille de la FéNaO-Karité. La TFK se voulait un véritable cadre de concertation et d'action de l'ensemble des acteurs de toute la filière, qui y sont représentés dans les maillons production, transformation et distribution. Dans le domaine de la commercialisation, avec l'appui du PAF, il y a eu des actions de prospections de marchés à l'extérieur, la mise à jour du répertoire des opérateurs de la filière, la création de la Bourse du Karité qui se tient annuellement (2000 à 2005), la mise en place d'un site internet, la mise en place d'instruments de facilitation de la commercialisation et d'accès au financement, etc.

4.2.2.7 Le projet d'Appui Technique à la Filière Karité

Le projet Pro*Karité* a été mise en œuvre entre 2005 et 2007. Financé par le CFC (Common Fund for Commodities) et le gouvernement Néerlandais et basé à Bamako à l'ICRAF, la section Pro*Karité* du Burkina est exécutée par l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologiques, IRSAT. Le projet a élaboré des normes sur le beurre et les amandes de karité.

4.2.2.8 Le Projet Dynamisation des Filières Agro-alimentaires du Burkina Faso

Le Projet Dynamisation des Filières Agro-alimentaires du Burkina Faso (DYFAB) est un projet de la coopération entre le Burkina le Canada. Le projet a démarré ses activités en 2007, est en quelque sorte la suite du Programme d'Appui aux Filières Bio-alimentaires du Burkina Faso (PAF) mis en œuvre de 1999 à mars 2007.

L'objectif du DYFAB est de contribuer, à réduire la pauvreté via le développement du potentiel productif du Burkina Faso. Le DYFAB pour cela veut renforcer les capacités des acteurs économiques et de leurs organisations professionnelles agissant dans les filières lait frais, banane et karité afin de dynamiser ces dernières et d'augmenter les revenus des acteurs impliqués.

Le DYFAB promeut une approche filière intégrale basée sur la dimension verticale et horizontale par le développement organisationnel et la professionnalisation des intervenants. Ses principes d'interventions intègrent :

- la promotion de l'Égalité entre les sexes ;
- l'appui à la lutte contre les IST/VIH/SIDA ;
- la promotion de la Bonne Gouvernance ;
- la protection de l'Environnement.

Le projet est actuellement en cours d'exécution.

4.2.2.9 Autres projets

Beaucoup d'autres projets et programmes sont intervenus dans la filière sans nécessairement axer leurs interventions sur le karité de manière spécifique. On peut citer sans être exhaustif :

- Composante ADOP-SAEC (Appui Direct aux Opérateurs privés) de la DANIDA ;
- COB (Conseil des Oléagineux du Burkina) mis en place avec l'appui du STP/PASA ;
- Le projet EIDev de la coopération française ;
- Le PAMER (Projet d'Appui aux micros entreprises rurales) financé par la FAO ;
- l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies accompagne la filière à travers plusieurs départements scientifiques ;
- Le GRET – centrifuge sur financement Union Européenne, la SNV et la PADAB II , financé par le Danemark;
- Etc.

Encadré 2: Eléments clés de l'appui au développement des marchés et qualité des produits

- ⇒ *Les interventions des ONG, programmes et projets ont été multiformes et multidirectionnelles. Ce que l'on constate c'est que ces interventions ont touché tous les aspects de la filière en mettant l'accent sur le beurre : technologie, marché, techniques de production, encadrement en gestion, structuration de la filière. On est frappé de la pertinence et de la qualité des objectifs, de leur recoupement d'une intervention à l'autre et de l'importance des résultats « atteints » d'avec la situation aujourd'hui où l'on a l'impression que rien n'a été fait quand on écoute les femmes qui estiment ne pas être assez aidées.*
- ⇒ *Malgré des acquis certains et affichés, on n'a pas l'impression que les femmes ont tiré profit de ces projets au regard du fait qu'aujourd'hui leurs attentes sont restées les mêmes.*
- ⇒ *L'absence d'un cadre de coordination et d'orientation des interventions (et de collaboration entre intervenants) fait que les résultats sont peu lisibles. Si dans l'ensemble il y a des acquis en matière de techniques de collecte, de traitement et de conservation des amandes et de production du beurre, il reste que les questions d'accès aux marchés se posent encore avec acuité tout comme la question de la structuration de la filière.*
- ⇒ *IL a manqué une vraie capitalisation des acquis, centralisés et accessibles à tous les intervenants. Ainsi, tout nouvel intervenant avait tendance à recommencer à « inventer le fil à couper le beurre », faire accepter son mode d'intervention, son approche, ses objectifs, assoir ses groupes cibles.*
- ⇒ *Les intervenants ont privilégié l'appui aux groupes de type associatif à celui en direction des entreprises. Il fallait se regrouper en association ou s'organiser en groupement pour bénéficier d'un appui. L'esprit d'entreprise avec la prise de risque n'a pas été intégré dans les démarches, mais plus l'esprit associatif avec ce que cela sous-entend comme recherche de subventions et d'aide. On a beaucoup aidé la filière à coup de subvention sans promouvoir à côté un entrepreneuriat dans le karité. Les organisations se sont bien adaptées à ce langage et sont restées des assistées jusqu'à ce jour. Après chaque projet, il faut attendre un nouveau projet pour de nouvelles subventions.*
- ⇒ *Les interventions ont été rythmé au son des mots d'ordres qui ont changé chaque année (sans véritablement atteindre ce qui était visé) : microréalisation, promotion genre ou de la femme rurale, activités génératrices de revenus, lutte contre la pauvreté et peut-être stratégie de développement accéléré pour demain ...*
- ⇒ *Aujourd'hui, ce sont les véritables entrepreneurs de la filière qui en tirent profit. C'est le cas pour les commerçants d'amandes et de beurre (exportateurs). Même que dans certaines organisations associatives les responsables se sont lancés dans la création d'entreprise pour exploiter certaines opportunités.*
- ⇒ *Il ressort de la revue de littérature et des expériences, qu'avec l'utilisation de gros moyens de transformation, tend à rendre la plupart des organisations déficitaires si l'on veut prendre en compte les amortissements des équipements et des constructions dans le calcul des coûts de production. En raison de l'importance de ces coûts les organisations « suréquipées » privilégient le marché à l'exportation (prix de vente plus élevé) négligeant ainsi le marché intérieur.*
- ⇒ *Certes les associations et groupements sont nécessaires, utiles et indispensables dans une économie naissante pour sensibiliser, faire prendre conscience, gérer des intérêts de la filière. Mais il faut en aval des acteurs forts dans une dynamique structurante de la filière et qui puisse créer de véritables emplois, soutenir de développement de la filière, s'intégrer dans la démarche de l'économie de marché, Etc.*

5 Organisation des femmes de la filière

La filière Karité au Burkina a bénéficié donc depuis le début des années 90 de plusieurs interventions de programmes et projets qui ont contribué dans l'équipement des groupements (infrastructures et matériels), la formation, l'harmonisation des procédés de collecte, de stockage des amandes, l'amélioration des techniques de barattage, la structuration des groupements, la commercialisation.

Aujourd'hui, on peut dire que la filière karité est relativement bien organisée même si la lisibilité de la structuration n'est pas toujours facile à comprendre. Ce chapitre montre les différents niveaux d'organisation des femmes ainsi que le contexte dans lequel ces organisations ont été formées.

5.1 Les organisations de base

Au départ, il y a la cellule familiale au sein de laquelle femmes et enfants ramassent le karité, soit pour les besoins de la famille, soit pour traiter et commercialiser ou les deux à la fois. C'est donc une activité individuelle, qui se fait en marge des travaux champêtres. La production du beurre se faisait dans un cadre familial avec un appui informel des femmes du village ou du quartier.

Au début des années 1980, le ministère de l'agriculture du Burkina a encouragé le monde rural à s'organiser en groupement pour faciliter l'encadrement de ce secteur vital de l'économie du pays qu'est l'agriculture. De plus, dans les secteurs de l'éducation, on a aussi encouragé l'organisation à la base pour bénéficier de formation, ou d'alphabétisation. Petit à petit des entités d'entraide et de solidarité ont entrepris des activités économiques pour donner des ressources à leurs membres. Ainsi, dans les zones de karité des groupements villageois de femmes (organisations de base) s'occupent du ramassage, du traitement, de la conservation, des amandes et la production du beurre de karité. Chercher un peu d'argent pour subvenir aux besoins est l'objectif prioritaire des groupements en plus de l'entraide sociale et de la formation.

Beaucoup de groupements de base ne sont donc pas à l'origine des groupements karité de manière spécifique. Song Taaba par exemple qui est bien connu dans le karité a été créé à l'origine pour l'alphabétisation des femmes en Moore (grâce à l'Institut National d'alphabétisation). D'une amicale au départ, cette organisation est devenue un groupement, puis une association constituée en 1990.

Aujourd'hui encore l'activité de ramassage reste une activité individuelle et seule la vente peut être groupée. Dans ce dernier cas, les regroupements (groupement de commercialisation des amandes) ne sont presque jamais spontanées, elles sont généralement encouragées ou mise en place par des organisations plus grandes : les unions et les collectifs.

5.2 Les regroupements de groupements

Le second niveau d'organisation des femmes est l'union des groupements. Les associations et groupements de productrices à la base se regroupent autour de certains leaders en union, réseaux, clubs, collectifs de groupements. Ces regroupements se font soit par affinité, soit par proximité géographique ou encore par centre d'intérêt sur l'initiative de certaines structures d'appui. Les contours de la structuration de ces regroupements sont encore mal définis et non homogènes d'un regroupement à l'autre mais le point commun est que ce sont des regroupements de groupements de base.

A titre d'exemple, les regroupements Zems Taaba, ABPJF, Song-Taaba, Ragussi, et AFD-Buayaba ont pour membres des organisations de base. Les groupements de base qui les compose ne sont pas tous dans la même zone géographique (provinces ou régions) et quelque fois le travail du karité est accessoire dans certains groupements. Par contre, FADEFSO regroupe des organisations de base de la même région (le Sud-Ouest) mais tous les groupements ne sont pas dans le karité.

Ce sont les représentants de ces collectifs qui siègent par exemple au nom des productrices au sein de la Table Filère Karité. Les collectifs sont généralement des associations reconnues soit sous la loi 10 régissant les associations ou même la loi 14 (loi coopérative qui leur confère un caractère économique).

Nous avons identifiés les regroupements ou collectifs suivants :

- UGPPK-Houet : Siège à Koundougou ; 16 groupements de base et 400 membres individuels (Faramana et Koundougou) ;
- UGPPK Sissili/Ziro : Siège à Léo ; 12 groupements de base et 300 membres individuels (Sapouy et Léo)
- AFD-Buayaba (Association Féminine pour le Développement) : 46 groupements de base et 5200 membres individuels (Gourma, Tapoa, Komandjari, Kompienga, Gnagna, Koulpéogo et Kadiogo)
- CDN (Ce Dwanyè Nyè) du Sanguié : 10 groupements de base et 250 membres individuels
- FADEFSO (Fédération des Associations pour le Développement Economique des Femmes du Sud-Ouest), compte 10 000 membres individuels (Dano, Dissin, Diébougou, Gaoua, Batié, Kampti).
- Association Dolébou (1994) dans la région de Bagre, 100 à 200 femmes
- Song Taaba dans la région du centre avec plus 700 femmes.
- Association Burkinabè pour la Promotion de la Jeune Fille (ABPJF) est reconnu en 1998 et regroupe les femmes dans la région du centre principalement.
- Association Ragussi (1994) dans la région du centre.
- Zemb Taaba (1992) dans le département de Tanghin Dassouri.
- Association Lagmé Yesgo (1986) à Toudbwéogo.
- BAO TAAB SOOM (1992), région de Manga.
- L'ensemble des groupements encadrés par le PNK est réparti dans 38 provinces du pays, le projet à terme implantera 132 cellules artisanales de production de beurre correspondant à ces groupements, et on estime au total le nombre de femmes encadrées entre 4000 et 5000 femmes sur le territoire national.

- UGK (Union Nationale de Groupements Kiswendsida). Une des plus anciennes organisations de femmes car cette union a été créée en 1986 et reconnue en 1992. L'UGK est présente dans 33 provinces et compte quelques 5.000 membres individuels

5.3 Les regroupements de troisième niveau avec intérêt économique

La commercialisation des produits du karité ayant été une des principales préoccupations des femmes, les associations et unions ci-dessus se sont ainsi structurées pour justement pouvoir «répondre à des commandes ou avoir des marchés». Certaines d'entre elles ont entrepris de créer des associations de type loi 14 dont le principal objectif est de trouver des marchés pour les membres :

- L'APK : Association des Productrices du Karité : Union regroupant les associations Songtaaba – Zamsé Gansé – AVST/DOLLEBOU – Zeems taaba -).
- Le CAP/BK (Collectifs des Associations de Productrices du Beurre de Karité et Autres Produits) avec ses six collectifs qui était composé de : Ragussi, Bao Taab Som, Zemstaaba, AVST/DOLLEBOU, Kayounsé et Song Taaba. La structure n'a pas fait long feu. Des divergences sur le partage des marchés, la gestion des contrats, l'organisation de la collecte et des livraisons, la répartition des gains. en ont eu raison.
- l'UFK (Union Faso Karité). C'est une sorte de «mutation qualitative» de la CAP-BK. On a entrepris en décembre 2000 de transformer la CAPBK en un groupement coopératif, régi par la loi 14 avec pour dénomination : Union Faso Karité (UFK). Ce processus n'est pas été achevé.
- L'UPROKA (Union des PROductrices de KARité) avec 12 groupements et associations dans une douzaine de provinces.
- Plus récemment le REKAF (Réseau Femmes Karité) qui regroupe pour l'essentiel les principales associations importantes du pays.
- Club bio. Le club des productrices de beurre biologique a été créé en avril 2003 par des groupements féminins intervenants dans la filière afin de satisfaire une demande naissante et croissante en beurre de karité biologique. Le club bio est composé de Ragussi, ABPJF et UGF/CDN/REO.

Dans tous les cas, dans le souci de la recherche de marchés le principal objectif de ce regroupement est de rechercher et de se partager les marchés à l'exportation du beurre. Des commandes de beurre d'importances sont exécutées par ces collectifs (notamment pour l'Occitane), chaque membre contribuant à la livraison au prorata de ses capacités de production. La responsable du collectif coordonne et organise la répartition des commandes entre les membres, centralise le beurre, administre et gère les expéditions, reçoit les règlements des fournisseurs et paye les membres. On note que tous ces contrats qui marchent ont été apportés par les structures d'appui.

Encadré 3: Eléments clés de l'appui au développement des groupements avec intérêts économiques

Les associations et collectifs, quel que soit le niveau ou la forme de regroupement, et malgré le fait qu'ils se veulent des relais commerciaux, ne sont pas encore parvenus à se hisser au niveau de véritables entités économiques capable d'impulser d'une vraie dynamique économique. Cela est peut être dû à :

- ⇒ Leur nature et leur structuration. Ces entités fonctionnent comme des associations à but non lucratif avec des objectifs plus sociaux qui sont mis en avant (lutte contre la pauvreté par exemple). Elles attendent toujours des financements, de l'aide, des subventions. Ce ne sont pas des entités avec une vision entrepreneuriale qui offrent des produits, mettent en place une stratégie de conquête des marchés, et se donnent les moyens (humains surtout) pour y parvenir.*
- ⇒ La faible implication des acteurs et l'absence d'esprit d'entreprise. D'une manière générale, ce ne sont pas les acteurs qui se sont décidé pour organiser leur commercialisation. Comme les femmes le disent, « **on nous a organisé** ». Un projet, pour des raisons de sa politique entreprend d'organiser les organisations de femmes pour les aider à conquérir le marché. Ainsi les femmes se retrouvent et attendent passivement que le projet en question leur apporte « des marchés » ; elles, se chargeant de produire et de se disputer les quotas. Pas de risque donc à prendre. A ce jour on est à la case départ avec toutes les organisations de femmes pour ces questions de commercialisation : l'attentisme, le peu d'initiative en matière de conquête de marché (les femmes attendent toujours des marchés).*

6 La direction stratégique de la filière

De tout temps la direction stratégique de la filière a été une préoccupation après le désengagement de l'Etat. C'est ainsi que depuis la fin des années 80 les partenaires techniques et financiers ont travaillé à la mise en place d'une direction de la filière. Les acteurs ont été mobilisés à cet effet.

6.1 Le Cadre National de Concertation

Avec l'appui du CECI, et suite aux recommandations des différentes études l'on a commencé à mettre en place une structure qui aura en charge la direction de la filière. En juin 1998 le Cadre National de Concertation (CNC) de la filière karité est créé. Ce CNC Karité avait pour objectif de :

- Rechercher des solutions durables pour :
 - * améliorer la qualité de la noix,
 - * valoriser les produits du karité,
 - * assurer des débouchés aux produits et vendre au meilleur prix,
 - * accéder à l'information sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux
- Renforcer les capacités des opérateurs de la filière à défendre leurs intérêts ;
- S'organiser, se structurer et se former pour mieux maîtriser et contrôler les activités de la filière.

Au regard de sa composition (tous les maillons y étaient représentés), le CNC se voulait une véritable interprofession. Le Bureau de 17 membres était présidé par El Adj. BARRO Djanguinaba (SOFIB Bobo). Les productrices étaient bien représentée : Mme Marceline OUEDRAOGO de l'APK (vice-présidence), Mme Antoinette OUEDRAOGO de Buayaba (secrétaire à la formation) et Mme Félicité YAMEOGO de Union Kiswendsida (Secrétaire générale adjointe à l'organisation) Mme Denise OUEDRAOGO de Zems Taaba (Secrétaire l'information).

En 2000, le CNC deviendra le CNC – FENAO (Fédération nationale des associations et professionnelles de la filière Karité), qui, toujours avec l'appui du CECI sur financement de l'Union Européenne, travaillera à la mise en place du COB (conseil des Oléagineux du Burkina) ; Le COB étant la structure regroupant les acteurs des filières oléagineuse (arachide, cajou, karité, sésame). Le CNC-FENAO devant représenter les acteurs de la filière karité.

Les structures organisationnelles membres de la FENAO étaient le CAPBK/AP, l'UGK, l'ASIECRU, FADEFISO, etc.).

6.2 La Table Filière Karité

La FENAO a été dissoute en 2000, sans avoir pu s'installer réellement et entreprendre quoi que ce soit d'important au profit de la filière. La dissolution de la FENAO est intervenue avec l'arrivée dans l'environnement institutionnel du karité d'un nouveau projet. Le Projet d'Appui aux Filières Bio Alimentaire (PAF), né de la Coopération Canada - Burkina Faso. Le PAF promeut une nouvelle approche de la direction des filières à savoir, la concertation qui est selon ses promoteurs « une démarche articulée d'un groupe d'acteurs décisionnels, et autonomes qui convient d'harmoniser non seulement leurs orientations mais également leurs stratégies d'intervention et leurs actions concrètes au sein d'un secteur d'activité ».

Lors d'une ultime assemblée générale de la filière, l'on a obtenu la dissolution de la FENAO. Notons que cette décision n'a pas été du goût de tous acteurs et certains ont opté pour la politique de la chaise vide.

La Table Filière Karité a été créée en février 2000 après un long processus de dialogue. Chaque maillon de la filière était représenté. Sur les 23 représentants à la Table, il y avait 11 femmes (voir liste de la première TFK en annexe 2). Les objectifs stratégiques poursuivis par la Table Filière Karité sont :

- instaurer une concertation permanente entre les opérateurs de la filière karité au Burkina Faso ;
- harmoniser des interventions dans la filière à travers un plan stratégique de développement de la filière rédigé et amendé par les acteurs eux-mêmes;
- accroître les revenus des acteurs de la filière à travers diverses actions de promotion ;
- meilleure organisation de la filière et une meilleure diffusion des informations à tous les acteurs de la filière ;
- Etc.

Un plan stratégique de développement a été élaboré en 2000 par la TFK, avec le concours financier du PAF. La mise en œuvre de ce plan a couvert la période 2000-2004. Ce plan a été renouvelé après une évaluation des réalisations.

Il n'en demeure pas moins que la TFK qui est de fait aujourd'hui le cadre de concertation de la filière ne s'est pas encore imposée comme telle :

- Certains partenaires considèrent qu'il s'agit d'une structure du PAF (aujourd'hui le projet DYFAB)
- Les femmes s'estiment mal représentées (qualitativement). En effet au sein de la TFK, et malgré leur importance numérique, les femmes sont représentées par des associations autonomes. A l'inverse, les autres maillons sont représentés par leurs représentants désignés à travers leurs organisations professionnelles. Par exemple : les commerçants sont organisés aujourd'hui dans deux associations professionnelles régionales : L'AIEPO (Association des Importateurs/Exportateurs des Produits du cru du Centre / Ouaga) et L'ASIECRU (Association des Importateurs/Exportateurs des produits du cru de l'Ouest). Il n'y a pas de structure représentative de l'ensemble des productrices. Il se pose en fait un problème de légitimité des organisations de femmes au sein de la Table Filière Karité.

6.3 Structuration des femmes

Les femmes reconnaissent que sur le plan organisationnel, il existe des structures de productrices (associations, unions de groupements, groupements villageois) conformément aux textes en vigueur au Burkina Faso. Cependant, il n'y a pas une représentation au niveau national, des femmes.

En février 2004, sous la direction du PNK s'est tenue les journées karité sur la professionnalisation des actrices. On retiendra des conclusions de ces journées, la recommandation de structurer les femmes de la filière de la base au sommet (niveau village, départemental, provincial, régional et national).

Le projet National Karité était chargé de conduire cette restructuration qui devait déboucher sur la mise en place d'une Fédération Nationale des Unions Karité (FENUK). Le PNK a pu réaliser un recensement des organisations de femmes dans le karité au niveau village et élaborer des projets de statut de la future fédération. Il restait à entreprendre la phase opérationnelle (tournées de sensibilisation et d'information et processus de restructuration). Faute de moyens financiers et aussi de manque de suivi par les femmes le projet n'a pas vu le jour.

7 Historique de la filière karité: quelques leçons

La filière karité, malgré les multiples tentatives et depuis le désengagement de l'état, est encore une filière sans une véritable direction stratégique, reconnue et acceptée par tous les acteurs. Les cadres de concertations ont été mis en place à des époques et des contextes différents. C'est-à-dire au gré des moyens des bailleurs. On observe que chaque projet a apporté sa petite ou grande touche soit dans la structuration de la direction stratégique soit dans le regroupement des femmes. Depuis 1990, l'histoire de la filière est jalonnée de cadavres d'organisations dont on ne sait plus si elles existent ou non.

La véritable question est de savoir si la filière souffre d'une mauvaise organisation ou de la légitimité des organisations d'acteurs qui la représente. La plupart des unions et collectifs (grandes organisations) ne sont pas vraiment structurées pour représenter les productrices. Dans les faits elles fonctionnent comme des entreprises privées. A ce titre, elles utilisent leur réseaux pour s'assurer un approvisionnement régulier, accéder à des aides et des subventions et leurs relations avec les organisations de base sont plus des relations d'affaires plutôt que des relations coopératives / associatives.

L'Etat a été longtemps présent dans la filière (1964-1991). Les acteurs se sont habitués pendant longtemps à l'assistance de l'Etat. A partir de 1990, on a voulu les rendre responsable de leur filière sans qu'ils n'aient ni les moyens organisationnels, ni les moyens financiers et ni une préparation. Ce brusque sevrage a-t-il fait le lit des Partenaires Techniques et Financiers qui eux aussi sont intervenus sans coordination et au gré de leurs philosophie ?

L'Etat s'est-il désengagé trop vite ? Quelle est sa responsabilité dans la situation actuelle de la filière ? De la même manière il faut s'interroger sur la responsabilité des structures d'appuis quant à la coordination de leur interventions, le choix de leur groupes cibles, l'option de n'accompagner que les structures à caractère associatif sans emprise réelle sur l'économie de la filière mais attendant toujours des subventions.

BIBLIOGRAPHIE

- APROMA, 1995, « Etude filière Karité au Burkina Faso »
- Badini, Zacharie, Moise Kaboré, Marguerite Sinon/Kiemtoré, 2009, Etude d'impact des activités du projet national karité, Rapport d'étude, SICAREX, PNK
- CECI 1994 : « Etude de la filière Karité »
- CECI, Projet d'Appui à la filière Karité (PAKA), - BURKINA FASO / MALI –
- IRSAT Prokarité, 2005 : « Etat des lieux des actions menées dans la filière karité » –
- Andrew Jones, 2006 : “Shea Nuts and Shea Butter in the International Market”.
- Thérèse ONADJA, avril 2010 « plan d'action de la filière karité dans la région de l'Est » ; Chambre régionale d'agriculture de l'Est
- Projet d'appui à la commercialisation du karité (PACK). 2002. *Rapport final d'activité du PACK*. Ouagadougou : Centre d'étude et de coopération internationale
- PADDAB – 2005 : « Projet d'appui à la structuration de la filière mangue séchée au Burkina » -
- PAMER 2002 : « Etude de marché des amandes, beurre de karité et savon dans la zone d'intervention du PAMER »
- PMR, 1995 : « Etude de la filière Karité ».
- Sylvia Provost. 1995: « étude de la filière karité au Burkina Faso » Rapport d'études CECI,
- Audette, Raymont. 1995. Étude de la filière karité. Ouagadougou : Programme microréalisations. Burkina Faso
- Sawadogo, Sibiri, Benoît Ouedraogo et Denis E. Ouedraogo. 1998. Actes de l'Atelier. Synthèse : État des lieux de la filière karité, gestion, de la qualité, connaissances et savoir, marchés, cadre de concertation des intervenants de la filière. Ouagadougou : Centre d'étude et de coopération internationale. Projet filière karité, Burkina Faso.
- Sen, A., 1998 : « Rapport sur le Développement Humain Durable ».
- SICAREX, 1999 : « la filière karité » . PAF
- SPE/MTK, 1994 : « Organisation des femmes autour de la presse à Karité »
- Terpend, M. N., 1982 : « La filière karité; produit de cueillette, produit de luxe. Les dossiers Faim Développement, février 1982 », 91 p.
- UNIFEM, 1997 : « Du local au mondial, le marché international du beurre de karité »
- WATH : West Africa Trade Hub ou Centre pour le commerce en Afrique de l'Ouest, rapport technique, la chaîne de valeur du beurre de karité, 2004 FILIERE KARITE

ANNEXE 1 : Résumé des principaux projets

Projet	Période	Financement	Exécuté par	Objectifs	Zones d'intervention	Résultats
APPUI AU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE						
Projet Karité	1986- 1991	Néerlandais	SNV	Augmenter les revenus des femmes rurales Stimuler l'auto promotion des femmes rurales Mieux utiliser les ressources nationales Alléger les tâches des femmes rurales	Koudougou	- Une dizaine de presses à vis installées - Formation à l'utilisation des presses et à la gestion des unités
PMR Programmes Micro Réalizations	1982-1997	Canadien	PMR		Kadiogo : Ouagadougou, Tanghin-Dassouri, Bazèga : Manga, Garango, Comoé : Banfora Boulkiemdé : Koudougou	La construction et l'équipement de huit (08) centres de production organisations et outils de gestion Matériel de fonctionnement (bureaux, fournitures, formation en gestion, cyclomoteurs...)
Projet du Min. de l'Action Sociale	Milieu des années 90	Marocain	Min. de l'Action Sociale		Bougouriba Kéné Dougou Poni Gourma Tapoa	Introduction de 56 presses manuelles

Projet	Période	Financement	Exécuté par	Objectifs	Zones d'intervention	Résultats
APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS ET LA QUALITÉ DES PRODUITS						
PNK Projet National Karité	1995 – nos jours	'95-'99 : Canadien Depuis '99 : Taiwan	Ministère de l'action sociale	Réhabilitation de la filière karité pour qu'elle contribue à l'équilibre de la balance commerciale et au relèvement du niveau économique rural	National	26.000 femmes formées Equipements des groupements en technologie, ustensiles de production, moulins Système de financement avec le FARF (fond de garantie)
PFK Projet Filière Karité	1994-1996	Canadien	CECI	Une amélioration significative de la qualité des noix commercialisées sur le marché, Une connaissance plus poussée des différents aspects de la filière karité Une utilisation plus efficace des informations sur le marché et des opportunités d'affaires par les opérateurs économiques La conduite à terme des tests d'opérations commerciales du beurre de karité (à usage cosmétique) avec le Canada.	Nationale	15.000 femmes formées Harmonisation des techniques de collecte, traitement, conservation des noix et fabrication du beurre Création de la FENAO Création du répertoire des acteurs Etc....
PFFK Projet Femme et Filière Karité	1996 1998	Canadien & UNIFEM	CECI	Aider les femmes productrices à se doter de structures adéquates afin d'accroître leur force et leur pouvoir de négociation Appuyer les femmes productrices à obtenir une meilleure rémunération de la vente de leurs produits en favorisant l'accès aux différents marchés Assurer la documentation sur l'expérience du projet en vue de sa diffusion.	Houet Sissili Ziro	une quarantaine de groupements touchés 1.000 femmes formées Octroi de crédits aux productrices : une enveloppe globale de 35.000.000 F CFA La structuration des organisations de femmes notamment avec la création ce la CAP/BK

Projet	Période	Financement	Exécuté par	Objectifs	Zones d'intervention	Résultats
PACK Projet d'Appui à la Commercialisation du Karité	1998 - 2000	Canadien & UNIFEM	CECI	Développer les capacités de commercialisation des organisations de femmes de la filière Karité Accroître la part de marché des femmes sur les segments rémunérateurs Améliorer la position stratégique des femmes productrices de karité dans la filière	National	Comptoir Burkina Karité avec un fichier de 200 clients potentiels Prospection de marchés en France, en Italie et en Belgique Dotation de groupements en équipements : enveloppe de 10.000.000 F CFA Formation de 120 femmes en gestion (Marketing, épargne et crédit, gestion de fonds de roulement, négociation commerciale Appui à la mise en place de la COFEM (Coordination des Femmes de la Filière Karité)
PAF Projet Appui au Filière bio Alimentaires	2000-2004	Prêt Canadien au gouvernement du Burkina Faso	Tecsult	Aider à la structuration et à la dynamisation des filières Mettre en place des systèmes d'information technologique et commerciale Aider à la professionnalisation des structures organisationnelles et productives Augmenter la capacité concurrentielle des opérateurs intérieurs et extérieurs	National	Mise en place de la TFK Appui commercialisation et gestion des unités Appui financement
pro Karité	2005 - 2007	Néerlandais et CFC	ICRAF et IRSAT	Amélioration de la qualité du produit et de l'accès au marché du beurre de karité provenant de l'Afrique subsaharienne établir un consensus régional et international sur les questions de la qualité des produits du karité,	Régional (Sénégal, mali Burkina, Niger)	Elaboration des normes sur le beurre et les amandes de karité méthodes de contrôle de qualité Un ensemble d'analyses descriptives de laboratoire (l'huile, insaponifiable, la teneur en matières grasses. Etc)
DYFAB	2008 A nos jours	Coopération Canada	Techsult UPA	contribuer, à réduire la pauvreté via le développement du potentiel productif du Burkina Faso : (i) diversification de la base productive du Burkina Faso et amélioration de sa compétitivité; (ii) amélioration du bilan alimentaire	National	Dynamisation des tables filières Innovations et accès aux marchés Professionnalisation des services des OP aux opérateurs et opératrices Projet en cours pas de résultats publiés à ce jour

ANNEXE 2 : Liste représentants à la TFK

Maillons	ORGANISATIONS membres de la Table Filière Karité	REPRESENTANTS DESIGNES A LA TABLE FILIERE			
		QUALITE	NOM & PRENOMS	ADRESSE	
Collecte Et Production	Association Féminine pour le développement Buayaba (AFD/B)	Titulaire	M ^{me} OUEDRAOGO Antoinette	01 BP 3008 Tél. 35.11.39 ou 35.14.69	
		Suppléante	M ^{me} MANLY Fati	BP 210 Tél. s/c Thiombiano Tani	
	Collectif des Associations productrices de beurre de karité et autre produits (APK)	Titulaire	M ^{me} OUEDRAOGO Marcelline	01 BP 6696 Ouaga 01 Tél/Fax . 34.19.74	
		Suppléante	M ^{me} VICENS Fatimata	01 BP 4066 Ouaga 01 Tél. 33.47.51	
	Fédération des Associations pour le Développement et l'Epanouissement de la femme du Sud – Ouest (FADEF-SO)	Titulaire	M ^{me} HIEN/KONDE Rosalie	BP 17 Dano Tél. 86.60.55	
		Suppléante	M ^{me} SAWADOGO Zoènabo	BP 17 Dano Tél. 86.60.86	
	Groupements féminins appuyés par le GERN et le PFFK	Titulaire	M ^{me} GUIRO/SOULAMA Elise	PFFK BP 2624 Bobo Tél. 97.37.40 ou S/c PACK Tél. 33.03.05	
		Suppléante	M ^{me} HIEN Tènè	GERN BP 3505 Bobo Tél. 97.12.85	
	Union des groupements Kiswendsida (UGK)	Titulaire	M ^{me} YAMEOGO Félicité	01 BP 6164 Tél. 33.03.05 Fax 36.07.52	
		Suppléante	M ^{me} NIGNAN Dissata	S/c 01 BP 6164 Ouagadougou	
	Transformat ion	Transformateurs artisanaux et semi-industriels	Titulaire	Mr ZIEBA Boukary	BP 2807 Ouaga Tél. 34.21.65 Fax (CAPEO) 31.37.64
			Suppléant	Mr KONATE Moumouni	SPH BP 2068 Tél. 97.02.73
Transformateurs industriels		Titulaire	Mr BARRO Abdoulaye	SOFIB BP 573 Tél. 97.20.43 Fax 97.22.38	
		Suppléant	Mr TRAORE Ibrahim	SN CITEC BP 1300 Tél. 97.02.77 Fax 97.27.01	
Commercial isation	Association des Commerçants de Ouagadougou	Titulaire	Mr FOFANA Seydou	A.C.C. Agence de Courtage et de Commerce 01 BP 1182 Tél. 31.20.20 Fax 31.03.96	
		Suppléante	M ^{me} SAWADOGO Alizèta	02 BP 5118 Ouagadougou 02 Tél. 31.33.20	

Maillons	ORGANISATIONS membres de la Table Filière Karité	REPRESENTANTS DESIGNES A LA TABLE FILIERE		
		QUALITE	NOM & PRENOMS	ADRESSE
	Association des Exportateurs de Ouagadougou	Titulaire	Mr ZOUNGRANA Denis	01 BP 2220 Ouagadougou 01 Tél. 34.31.64 Fax 34.15.85
		Suppléante	M ^{me} VELEGDA B. Mamounata	02 BP 5751 Ouagadougou 02 Tél/Fax 30.08.11
	Association des Importateurs et Exportateurs des produits du Cru (Commerçants)	Titulaire	Mr KONE Hamza	01 BP 986 Bobo 01 Tél. 97.01.47 Fax 97.18.63
		Suppléant	Mr NABALOU M. Boureima	BP 491 Bobo-Dioulasso
	Association des Importateurs et Exportateurs des produits du Cru (Exportateurs)	Titulaire	Mr GANAME Amidou	BP 207 Bobo Tél. 98.15.62
		Suppléant	Mr KONATE Kassari	BP 1464 Bobo-Dioulasso
Représentant de l'ETAT		Titulaire	Mr BOUGOUSARE René	Minist. Agriculture Tél : 32.46.54 / 33.65.08